

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

3 MARS 1994
LE DECRET N° 94-58 /MFPRA/DGFP/DGCA/SR.5
portant reclassement et nomination de
Monsieur ASSI Joseph, Instituteur Princi-
pal des Cadres de la caté-
gories A hiérarchie II des Services Sociaux
(Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992
(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les conditions
d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuellement)
A, B, C, D) des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 fixant le statut Commun
des Cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-DE du 24 Février 1967 règlementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rem-
plaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le cir-
cuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des agents de l'Etat ;
(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;
(/u le décret n° 93/315 du 23 Juin 1993 , portant nomina-
tion du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 , portant nomina-
tion des Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 93/342 du 19 Juillet 1993 portant organi-
sation des intérimaires des Membres du
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;
(/u l'arrêté n° 4134/DGFP-DGPCE-SSC du 24 Juillet 1989 auto-
risant certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement)
déclarés définitivement admis au concours Professionnel à suivre un
stage de formation des Inspecteurs de l'Enseignement Fondamental du
1er degré à l'Institut Supérieur des Sciences et de l'Education de
Brazzaville en tête : DINGA Virginie Cécile ;
(/u l'arrêté n° 1734-MTSSJ-DGFP-DGPCE du 11 Juillet 1990
portant reclassement et nomination de Monsieur ASSI Joseph, Institu-
teur de 2° échelon des Cadres de la Catégorie B, hiérarchie I des
Services Sociaux (Enseignement).

D.G.B.

D.G.C.F.

(/u la lettre n° 110/MEFA-DG-DPAA-SP-DFF du 18 Février 1991 du Directeur du Personnel et des Affaires Administratives au Ministère de l'Enseignement Fondamental et de l'Alphabétisation transmettant le dossier de l'intéressé.

SECRET

Article 1er. - En application des dispositions du décret n° 64/165 du 22 Mai 1964 susvisé, Monsieur ASSI Joseph, Instituteur Principal de 1° échelon, indice 710 des Cadres de la Catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement) en service à Impfondo (Région de la Likouala) titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection de l'Enseignement Primaire 1ère session 1990 délivré par l'Université Marien NGOUABI à Brazzaville, est reclassé à la Catégorie A hiérarchie I et Nommé au grade d'Inspecteur de l'Enseignement Primaire de 1° échelon, indice 830 ACC = Néant.

Article 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 15 Octobre 1990, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 3 Mars 1994

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Jean Prosper KOYO.-


Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.

AMPLIATIONS. -

- JORC..... 1
DGFP/DGCA..... 3
DGFP/DLC..... 3
DGB..... 2
DGCF..... 2
MEN/DPAA..... 3
DOSSIER..... 3
INTERESSE..... 1
SGG/BC..... 2.- 